



2021/2106(DEC)

27.1.2022

AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, section III - Commission et agences exécutives
(2021/2106(DEC))

Rapporteure pour avis: Samira Rafaela

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'égalité entre les hommes et les femmes, consacrée à l'article 2 du traité UE, constitue l'une des valeurs fondamentales de l'Union; que, en vertu de l'article 13 du traité UE, l'Union s'engage à promouvoir ses valeurs et que, conformément à l'article 8 du traité FUE, elle cherche, pour toutes ses actions, à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes;
 - B. considérant que le Parlement n'a cessé de demander instamment à la Commission de promouvoir et de mettre en œuvre le recours à l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques et dans le processus budgétaire et de procéder à des évaluations de l'impact selon le genre dans tous les domaines d'action de l'Union; que le Parlement a demandé instamment et à plusieurs reprises à la Cour des comptes (ci-après: la «Cour») d'intégrer une perspective de genre, notamment au moyen de données ventilées par sexe, dans ses rapports sur l'exécution du budget de l'Union;
 - C. considérant que la pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités structurelles existant entre les hommes et les femmes et a affecté de manière disproportionnée l'emploi des femmes, en particulier celles qui occupent un emploi précaire, celles qui travaillent dans des secteurs féminisés et celles qui travaillent dans l'économie informelle; qu'il convient d'en tenir compte dans toutes les mesures de relance économique destinées à atténuer les répercussions négatives de la pandémie;
1. souligne qu'il convient d'intégrer et d'ancrer les droits des femmes et la dimension de genre dans l'ensemble des domaines d'action et à tous les stades du processus budgétaire pour permettre d'atteindre, en remettant à plat les recettes et les dépenses, les objectifs de l'Union en matière d'égalité hommes-femmes, notamment au regard de l'effet sexospécifique de la pandémie de COVID-19 et du recul des droits des femmes dans plusieurs États membres; demande donc, une fois encore, que la perspective de genre soit prise en compte à tous les niveaux du processus budgétaire et que l'exécution du budget soit notamment évaluée à l'aune d'indicateurs sexospécifiques; plaide en faveur d'une plus grande prise en compte de la dimension de genre dans la phase de relance après la pandémie;
 2. s'inquiète que la Cour ait établi, dans son rapport spécial n° 10/21 sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE (ci-après: le «rapport spécial de la Cour»)¹, que la Commission n'avait pas dûment intégré la dimension de genre, qu'elle avait fait un usage insuffisant des données ventilées par genre et des indicateurs liés au genre et qu'elle avait publié peu d'informations concernant l'impact global du budget de l'Union sur l'égalité entre les femmes et les hommes; souligne que la Commission doit s'atteler

¹ https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21_10/SR_Gender_mainstreaming_FR.pdf

à mettre en place une méthode d'intégration de la dimension de genre, comme le recommande la Cour;

3. se félicite que l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre constituent des principes qui s'appliquent de manière transversale aux fonds mobilisés par l'Union tant au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027 qu'au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; rappelle l'engagement pris par la Commission de mettre en place une méthode permettant d'intégrer efficacement la dimension de genre au niveau des programmes dans le CFP 2021-2027, au plus tard à la fin de 2022; attend de la Commission qu'elle prenne au sérieux ses engagements en matière d'intégration de la dimension de genre, qu'elle suive de près leur mise en œuvre et qu'elle les applique dans tous les programmes de financement de l'Union ainsi que lors de l'examen à mi-parcours du CFP actuel; demande que des analyses d'impact selon le genre, des objectifs liés au genre et un suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes soient mis en place, comme indiqué dans le rapport spécial de la Cour; invite la Commission à veiller à ce que les femmes et les hommes bénéficient de manière égale des plans pour la reprise et la résilience et du Fonds social européen plus; relève que le rapport spécial de la Cour et le rapport d'initiative du Parlement sur la dimension de genre dans la politique de cohésion qualifient les Fonds structurels de ressource très importante pour aider les États membres à progresser dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes;
4. affirme avec force l'importance que revêt l'attribution de ressources accrues à la prévention de la violence sexiste et à la lutte contre ce phénomène au titre du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs», en particulier à la suite de l'escalade de la violence à l'égard des femmes pendant la crise de la COVID-19; déplore le retard de la proposition de la Commission visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre; demande une nouvelle fois à la Commission de prévoir une ligne budgétaire indépendante pour toutes les mesures ciblant spécifiquement l'égalité entre les hommes et les femmes, et notamment la lutte contre la violence fondée sur le genre;
5. fait de nouveau part de ses inquiétudes au sujet de la corrélation entre les atteintes à l'état de droit et les conséquences négatives qui en découlent sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes; demande à la Commission de renforcer l'état de droit dans l'Union et, partant, de protéger les droits fondamentaux et l'égalité, et ce au moyen du mécanisme conditionnant l'accès aux fonds de l'Union au respect de l'état de droit; invite instamment la Commission à mettre strictement en œuvre cette conditionnalité et à protéger efficacement le budget de l'Union en cas de défaillance généralisée en matière de respect de l'état de droit, de violation des droits humains, notamment ceux des femmes, et de manquement aux valeurs fondamentales de l'Union européenne.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	25.1.2022
Résultat du vote final	+: 28 -: 6 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Isabella Adinolfi, Simona Baldassarre, Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Annika Bruna, Margarita de la Pisa Carrión, Rosa Estaràs Ferragut, Frances Fitzgerald, Cindy Franssen, Helène Fritzon, Lina Gálvez Muñoz, Livia Járóka, Arba Kokalari, Alice Kuhnke, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Karen Melchior, Andželika Anna Możdżanowska, Maria Noichl, Sandra Pereira, Pina Picierno, Sirpa Pietikäinen, Samira Rafaela, Evelyn Regner, Diana Riba i Giner, Eugenia Rodríguez Palop, María Soraya Rodríguez Ramos, Christine Schneider, Sylwia Spurek, Jessica Stegrud, Isabella Tovaglieri, Hilde Vautmans, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Marco Zullo
Suppléants présents au moment du vote final	Cyrus Engerer, Kira Marie Peter-Hansen, Irène Tolleret

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

28	+
PPE	Isabella Adinolfi, Rosa Estaràs Ferragut, Frances Fitzgerald, Cindy Franssen, Sirpa Pietikäinen, Christine Schneider, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska
Renew	Karen Melchior, Samira Rafaela, María Soraya Rodríguez Ramos, Irène Tolleret, Hilde Vautmans, Marco Zullo
S&D	Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Cyrus Engerer, Helène Fritzon, Lina Gálvez Muñoz, Maria Noichl, Pina Picierno, Evelyn Regner
The Left	Sandra Pereira, Eugenia Rodríguez Palop
Verts/ALE	Alice Kuhnke, Kira Marie Peter-Hansen, Diana Riba i Giner, Sylwia Spurek

6	-
ECR	Andželika Anna Mozdżanowska, Jessica Stegrud, Margarita de la Pisa Carrión
ID	Simona Baldassarre, Annika Bruna, Isabella Tovaglieri

2	0
NI	Livia Járóka
PPE	Arba Kokalari

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention